



21 Mar 2026 -12:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 mars 2026

## Transposition règlement européen relatif à la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels

Sur proposition du ministre de l'Économie David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi implémentant en droit national le règlement (UE) 2023/2411 relatif à la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels.

Le règlement établit un système de protection à l'échelle de l'Union pour les produits artisanaux et industriels tels que le verre, les pierres naturelles, les textiles, ainsi que leur savoir-faire traditionnel.

L'avant-projet de loi met en œuvre, au niveau national, la procédure d'enregistrement des indications géographiques afin de protéger les produits dont les qualités et la renommée sont directement liées à une aire géographique déterminée. Une fois l'enregistrement approuvé au niveau national, la demande est transmise à l'Office de l'Union européenne pour la Propriété intellectuelle (EUIPO) qui est chargé de valider et de publier l'indication géographique au registre européen.

L'avant-projet de loi intègre également dans le Code de droit économique le régime de contrôle et de sanctions, afin d'assurer une protection efficace des produits et savoir-faire locaux.

*Mise en œuvre du règlement (UE) 2023/2411 relatif à la protection des indications géographiques des produits artisanaux et industriels – Introduction d'une procédure au niveau fédéral pour l'obtention d'une protection européenne des indications géographiques des produits artisanaux et industriels.*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,  
de l'Économie et de l'Agriculture  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Caroline Dubois  
Porte-parole (FR)  
+32 471 81 84 00  
[caroline.dubois@clarinval.belgium.be](mailto:caroline.dubois@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)

